Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251203-CC_2025_11_N103-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 26 novembre 2025 – 19 heures 30

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Odile THUBERT MONTAGNE, Michel AUTRET, Jean-Luc BONIS, Marc CONSTANTIN, Gwenaëlle PENDU, Roger BOSSARD, Jean NÉZOU, Roger GUILLOU, Romuald GUENGANT, André JÉZÉQUEL, Yves JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, Christine LE STER, Carole AUTRET, François MOAL, Jean-Luc MOISAN, Nadine PLUCHON, Gilbert CHAPALAIN, Maël SAILLOUR, Stéphanie DUMONT, Hervé JÉZÉQUEL, Jean-Jacques SÉVÈRE, Charles de KERMENGUY, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Marlène ILHEU (Pouvoir à Jean-Noël EDERN), Aline CHEVAUCHER (Pouvoir à François MOAL), Laurence MEAR (Pouvoir à Christine LE STER), Marie-Hélène QUIEC (Pouvoir à Patrick GUEN), Éric MIOSSEC (Pouvoir Jacques EDERN), Marie-Thérèse CUEFF (Pouvoir Gildas BERNARD), Anne DANIÉLOU (Pouvoir Carole AUTRET), Danielle MICHEL (Pouvoir BERNARD LE PORS).

ABSENTS : Josée FALC'HUN et Véronique LE BOULC'H.

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
21 novembre 2025	En exercice : 45	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 35	**Secrétaire de séance :**
21 novembre 2025	Votants : 43	Gildas BERNARD

Adoption du Procès-Verbal

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2025-11-N103	5.2	Jacques EDERN

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le Président indique que le Procès-Verbal de la réunion du 24 septembre 2025 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Communautaire.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du 22 octobre 2025 ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'entériner le Procès-Verbal de la réunion du 22 octobre 2025.

Présents	**35**
Pouvoirs	**8**
Votants	**43**
Pour	**0**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

